



PROJET D'ETABLISSEMENT

Accueil de nuit

2 square Claude Debussy
45300 PITHIVIERS



accueil



hébergement



santé



logement



insertion

SOMMAIRE

POSITIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE NUIT DANS SON ENVIRONNEMENT

- I. Historique de l'association et de l'établissement
- II. Cadre Ethique
- III. Inscription du dispositif dans son environnement
 1. Cadre législatif
 2. Implantation géographique
 3. Réseau partenarial

OFFRE DE SERVICES, MOYENS ET ORGANISATION :

- I. Durée et objectifs du séjour
- II. Les bénéficiaires de ces prestations
- III. Une équipe pluridisciplinaire
- IV. Les moyens matériels
- V. Accompagnement
 1. Accueil
 2. Accompagnement individuel

- V. Régulation / Evaluation
 1. Une réunion d'équipe
 2. Rapport d'activité
 3. Expression des résidents

FICHES ACTION

ANNEXES

- Fiches de postes
- Livret d'accueil
- Règlement de fonctionnement
- Protocoles d'accueil des chiens
- Questionnaire d'évaluation

**POSITIONNEMENT
DE L'ACCUEIL DE NUIT
DANS SON
ENVIRONNEMENT**

I. HISTORIQUE DE L'ASSOCIATION ET DE L'ETABLISSEMENT.

IMANIS est une association de type « loi de 1901 ».

Créée en 1994, elle est le fruit de l'engagement désintéressé de plusieurs bénévoles montargois qui s'indignent de voir des gens à la rue et décident de créer un lieu d'accueil. Ils font du combat de l'Abbé Pierre le leur, et poursuivent localement la lutte contre le mal logement et la précarité.

Dès 1995, la **Fondation Abbé Pierre** accorde sa confiance à Imanis qui, aujourd'hui, est un membre actif de son réseau.

Gestionnaire de l'accueil de jour de Montargis (établissement unique) pendant 10 dix ans, l'association amorcera un fort développement dès 2005, qui la conduira à s'engager dans l'hébergement d'urgence et d'insertion, la santé et le logement social.

Présente sur les principaux bassins du Loiret, elle a développé une offre de services qui répond aux besoins les plus élémentaires des publics vulnérables : se loger, se soigner, trouver un toit pour quelques nuits, être soutenu, écouté, épaulé...

5 cœurs de métier forment aujourd'hui la palette d'intervention associative :



Novembre 2009 : un accueil d'urgence de 8 places est ouvert pour la période hivernale, du 1^{er} novembre 2009 au 31 mars 2010.

Novembre 2010 : l'accueil hivernal est reconduit avec le même nombre de places.

Novembre 2011 : à la demande de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, IMANIS reprend la gestion de l'hébergement d'urgence annuel du Pithiverais, pour une capacité de 16 places, ainsi que la reconduction de l'hébergement hivernal.

II. CADRE ETHIQUE.

L'Accueil de nuit, s'appuie, comme tous les établissements de l'association IMANIS, sur des valeurs reconnues et reprises dans les documents de référence tels que la charte associative, l'Agenda 21...

Ainsi :

1°) IMANIS se doit d'accueillir chaleureusement, dignement et respectueusement toute personne qu'elle rencontre.

IMANIS affirme son indépendance de tout parti politique et de toute religion.

IMANIS introduit la nécessité de respecter et protéger l'environnement dans chacune de ses actions.

2°) IMANIS développe un concept d'accueil et une dynamique d'insertion, pour une plus grande ouverture sur la société des personnes en situation de précarité. Pour ce faire :

IMANIS s'engage à assurer :

La place prépondérante de la personne accueillie.

Le droit d'expression de tous : adhérents, bénévoles, salariés, usagers.

Le développement de la vie associative à travers toutes ses composantes, condition essentielle de la vitalité de l'association.

La représentation et la défense des intérêts des personnes exclues, en détresse, vivant dans la précarité...

La qualité de ses services en développant l'observation et l'anticipation, l'innovation et l'expérimentation, l'information et la formation, et en procédant à leur évaluation régulière.

La proximité de son action par sa présence sur l'ensemble du territoire et la cohérence de celle-ci par son organisation départementale.

III. INSCRIPTION DU DISPOSITIF DANS SON ENVIRONNEMENT :

1. Cadre législatif :

Jusqu'au milieu des années 80, l'hébergement social s'inscrit dans un cadre administratif et budgétaire unique construit par la loi de 1953 qui crée l'aide sociale à l'hébergement et les centres d'hébergement et de réadaptation sociale (CHRS) puis par la loi de 1974 qui élargit de façon substantielle la définition du public qui peut y prétendre. Avec la progression du chômage, le début des années 80 est marqué par la montée des précarités et l'émergence d'un débat sur les "nouveaux pauvres". C'est pendant cette période qu'apparaît la notion de "sans domicile fixe" qui succède aux termes "vagabond" ou "clochard". Pour répondre à ces situations de détresse, les pouvoirs publics construisent progressivement un dispositif d'hébergement d'urgence.

Les années 90 et 2000 sont marquées par une structuration progressive des réponses publiques à l'urgence sociale avec la mise en place de dispositifs spécifiques de prise en charge et l'adoption d'une série de lois qui dessinent le cadre de l'hébergement des personnes défavorisées.

31 décembre 1991

La loi 91-1406 portant diverses mesures d'ordre social crée l'aide au logement temporaire (ALT). L'ALT vise à aider les associations qui développent des capacités d'accueil de courte durée.

6 juillet 1994

Adoption définitive, par l'Assemblée nationale, du projet de loi, déclaré d'urgence, relatif à l'habitat qui vise notamment à faciliter l'acquisition des logements à loyer modéré par leurs occupants et à permettre l'hébergement d'urgence des personnes sans abri. (Loi no 94-624 du 21 juillet 1994, JO no 170).

Vers un droit au logement opposable

Malgré une forte croissance des moyens dégagés en faveur des sans abri, le nombre de SDF ne diminue pas. Des associations militantes organisent des actions qui rendent visible le phénomène du sans abrisme. Les associations mettent en évidence les lacunes de la politique du logement qui ne répond pas à la diversité des besoins. La revendication d'un droit au logement opposable vise à agir sur l'offre de logements.

8 janvier 2007

Jean-Louis Borloo, ministre de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement, et Catherine Vautrin annoncent un « plan d'action renforcé » pour le logement en 2007 : 27 100 places pour héberger de façon « pérenne » et « adaptée » toute personne accueillie dans un centre d'hébergement d'urgence. Le programme d'actions renforcé pour les sans abri (**PARSA**) modifie sensiblement le volet « hébergement » du traitement de l'urgence sociale : extension des horaires d'ouverture des centres d'hébergement, création de 9000 places en maisons-relais. Réaction : l'association des Enfants de Don Quichotte annonce sa décision de mettre fin aux campements de sensibilisation qu'elle a lancés en décembre 2006.

5 mars 2007

Promulgation de la loi sur le droit au logement opposable (**DALO**). L'article 4 de la loi énonce le principe de continuité de la prise en charge : une personne hébergée dans un centre d'hébergement d'urgence doit pouvoir y rester tant que ne lui est pas proposée une solution durable.

25 mars 2009

L'article 73 de la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion introduit dans le CASF l'article L. 345-2-2 selon lequel : « Toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique et sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence. Cet hébergement d'urgence doit lui permettre, dans des conditions d'accueil conformes à la dignité de la personne humaine, de bénéficier de prestations assurant le gîte, le couvert et l'hygiène, une première évaluation médicale, psychique et sociale, réalisée au sein de la structure d'hébergement ou, par convention, par des professionnels ou des organismes extérieurs et d'être orientée vers tout professionnel ou toute structure susceptibles de lui apporter l'aide justifiée par son état, notamment un centre d'hébergement et de réinsertion sociale, un hébergement de stabilisation, une pension de famille, un logement-foyer, un établissement pour personnes âgées dépendantes, un lit halte soins santé ou un service hospitalier. »

Par une ordonnance en date du 10 février 2012, le juge des référés du Conseil d'État précise que peut constituer une atteinte grave à une liberté fondamentale la méconnaissance des obligations législatives relatives à l'hébergement d'urgence des personnes sans abri.

2. Implantation géographique:

L'Accueil de Nuit tel qu'il a été mis en place sur le Pithiverais répond aux problématiques locales de Pithiviers mais également de Malesherbes.

3. Réseau partenarial :

L'Accueil de Nuit de l'association IMANIS s'inscrit dans un dispositif partenarial, qui exige une réelle coordination entre tous les acteurs de terrain.

Afin de remplir les objectifs fixés, le travail en partenariat avec les autres acteurs sociaux apparaît comme un des vecteurs primordiaux. C'est pourquoi nous sommes en relation avec un maximum de services institutionnels et associatifs : SIAO, 115, CCAS, UTS, Centre hospitalier, CIDFF, Police municipale, Gendarmerie, Mission Locale, plateforme ERL... et continuons à étendre notre réseau.

Afin de répondre aux besoins des bénéficiaires, nous faisons également appel à différentes associations partenaires pour des aides ponctuelles.

**SERVICES, MOYENS
ET
ORGANISATION**

I. Durée et objectifs du séjour :

Toute personne accueillie bénéficie d'un hébergement de courte durée et d'un accompagnement lié à la problématique de l'urgence sociale.

Dans ce cadre, notre mission première est de proposer un accueil chaleureux, un couchage, la possibilité de prendre une douche, de partager des repas et des moments de convivialité dans un environnement agréable et rassurant.

Dans leurs représentations, les structures d'hébergement sont souvent des lieux de désœuvrement où s'entassent les laissés pour compte et où le danger peut même régner.

En effet, l'accueil est une notion qui prend tout son sens pour les personnes qui ont côtoyé la rue et développé un sentiment de méfiance voire de rejet à l'égard du dispositif d'urgence sociale, et parallèlement à l'égard de la société.

II. Les bénéficiaires de ces prestations :

L'errance a plusieurs visages :

- Celui, très médiatisé, des jeunes désœuvrés issus des « cités », stigmatisés tels délinquants et violents,
- celui des personnes installées dans une errance active, itinérante et qu'elles revendiquent comme un choix de vie,
- et celui des publics « en errance malgré eux », qui souhaitent en sortir, se stabiliser, être sécurisés.

Les personnes accueillies à IMANIS, même si elles restent éclectiques, ressemblent plutôt à cette dernière description.

Ce public est constitué d'hommes et de femmes majeurs sans-logis fixe ou stable, seuls ou en couple, avec ou sans enfant...

Les causes de rupture et d'errance sont diverses :

- rupture familiale
- rupture conjugale
- violences faites aux femmes
- sortie de prison
- sortie d'hôpital
- sortie de dispositif ASE
- rupture professionnelle
- expulsion locative

...

Il est cependant important de noter que certaines personnes, accompagnées d'animaux sont exclues de nombreuses structures.

IMANIS a déjà pallié à cette injustice en construisant un abri canin à Montargis et envisage de faire de même pour l'ensemble de ses établissements.

III. Une équipe pluridisciplinaire :

La mission du dispositif s'inscrit dans un travail d'équipe, composée de professionnels de formations différentes. Son bon fonctionnement nécessite solidarité, cohésion et communication.

Une équipe pluridisciplinaire assure donc les fonctions d'accueil, d'animation et d'accompagnement.

Cette équipe est conduite par un cadre qui est garant de son animation, de la cohérence de la mise en œuvre du projet, et de la responsabilité de chacun et de tous.

L'équipe est composée de personnels salariés :

Le directeur exerce une responsabilité d'encadrement sur l'ensemble des dispositifs. Il applique et fait appliquer les objectifs politiques et économiques validés par les instances décisionnaires. Il gère l'ensemble du personnel et assure également les missions stratégiques et les relations politiques qui lui sont déléguées.

La directrice adjointe assure, par délégation, certaines missions du directeur. Elle intervient en appui technique auprès des coordinateurs et des équipes, notamment dans les modalités de prise en charge des publics.

Un coordinateur a pour fonction de coordonner les équipes salariées et bénévoles et le fonctionnement de la structure dont il est responsable. Il mène sa mission avec un objectif de cohésion dans les discours et les pratiques. Il assure les relations avec l'ensemble des partenaires.

Le travailleur social fait un bilan avec la personne accueillie, dès son arrivée, afin de, entre autre :

- Favoriser le recours au dispositif de droit commun, sans perdre de vue le choix et les possibilités de chacun,
- Etablir un partenariat avec les relais extérieurs,
- Envisager une sortie du dispositif d'urgence.

Les hôtes d'accueil animent les lieux de vie. Ce sont des observateurs du quotidien, de ce qui se vit sur la structure. Ils permettent l'émanation de pistes de travail cohérentes et adaptées à chacun.

Les interventions et compétences de chacun des membres de l'équipe permettent une prise en charge de la personne accueillie dans sa globalité.

Une réunion d'équipe hebdomadaire permet un bon fonctionnement, une cohésion et de la communication autour des différentes situations.

IV. Les moyens matériels :

Compte tenu des besoins recensés, l'accueil de nuit propose 16 places réparties sur des appartements à Pithiviers et Malesherbes.

Il est précisé que cette structure a vocation à répondre à des problématiques locales.

Le type d'hébergement proposé permet aux personnes d'avoir accès aux chambres de 20h00 à 9h00 le lendemain et l'accueil se fait sur un appartement commun de 17h00 à 21h00.

En dehors de ces horaires, les personnes ont accès à l'accueil de Jour entre 9h00 et 12h00.

Trois appartements sont équipés de chambres doubles et de sanitaires.

Un appartement est équipé de :

- Pièce commune permettant de prendre un repas léger, lire, échanger...
- Un bureau favorisant les entretiens,
- Sanitaires.

V. Accompagnement :

1. Accueil

Les personnes sont orientées vers l'Accueil de Nuit sur prescription des partenaires locaux :

le SIAO

la Police Municipale

la gendarmerie

l'UDAF

le CCAS

l'UTS

L'accueil physique de la personne est assuré par un hôte d'accueil qui se rendra disponible et à l'écoute, et permettra un accès rapide à la chambre.

La personne est accueillie et installée sur la structure, le fonctionnement du service lui est expliqué et le **livret d'accueil** lui est remis.

L'accueil sur la pièce commune permet un (ré) apprentissage des règles communes et valables pour tous, nécessaires à la vie en société et à l'autonomie.

2. Accompagnement individuel :

L'accompagnement individuel a pour objectif de soutenir et d'aider la personne accueillie à réfléchir sur les modalités permettant de sortir d'une situation précaire pour aller vers une situation plus pérenne. Il s'organise en plusieurs étapes :

Le diagnostic social :

Basé sur l'observation et l'écoute active de la personne, il s'agit pour le travailleur social de repérer les souhaits, les potentialités, les compétences, mais aussi les difficultés et problématiques spécifiques du bénéficiaire afin de l'aider à en prendre conscience, à les verbaliser pour qu'il soit en mesure de construire un projet cohérent, réalisable et pérenne.

A partir de ce diagnostic sont établis des objectifs à atteindre, des démarches à mettre en œuvre pour parvenir à la réalisation du projet et de la définition des axes de travail.

Les relais vers une continuité de l'accompagnement :

Il s'agit d'orienter le bénéficiaire sortant vers des partenaires pouvant assurer la continuité de l'accompagnement afin qu'à terme son projet aboutisse. Il appartient alors au travailleur social référent d'identifier ces partenaires et de leur transmettre, en accord avec la personne, toutes les informations pouvant leur être utiles pour la continuité et la cohérence de l'action. Les relais permettent donc à la personne de rester mobilisée dans sa dynamique d'insertion.

Orientation :

Après avoir rencontré en entretien le travailleur social et pendant toute la durée de son accueil, la personne est orientée vers le ou les partenaires les plus aptes à répondre à sa ou ses problématiques.

VI. Régulation / Evaluation :

1. Une Réunion d'équipe :

Une réunion d'équipe se tient chaque semaine et réunit l'ensemble des salariés afin :

- d'analyser au cas par cas la situation des usagers,
- de mesurer l'évolution de chaque situation,
- d'évaluer concrètement les résultats obtenus et la pertinence des modes d'action mis en œuvre,
- de déterminer des objectifs de travail évaluables,
- de discuter de questions matérielles ou d'organisation, etc...
- d'analyser et de faire évoluer les pratiques professionnelles.

2. Rapport d'activité :

Une évaluation qualitative et quantitative est réalisée annuellement, conformément aux dispositions de l'article L. 312-8 du code de l'action sociale et des familles et sert de base au rapport d'activité.

Cette évaluation met en valeur des indicateurs démographiques, l'impact du dispositif et la qualité de la prise en charge des personnes.

3. Expression des résidents

1/ Mise en place d'une boîte à suggestions.

2/ Questionnaire d'appréciation à remplir par les personnes accueillies.

FICHES ACTION

Accueil de Nuit Pithiviers

Fiche action n°1

Objectifs	Développer une action // Addiction
Groupe projet	L'équipe de l'Accueil de Nuit
Sous la responsabilité de	Coordinateur
Personnes / services / organismes concernés	Equipe/les accueillis/l'APLEAT/hôpital/centre médico-psychologique
Moyens à mettre en œuvre	<p>Mettre en place un travail en réseau avec l'APLEAT.</p> <p>Former le personnel à une meilleure détection des addictions et une meilleure approche de la problématique.</p> <p>Organiser des ateliers d'information et de prévention sur toutes les addictions.</p> <p>Etre en contact permanent avec les professionnels, pour le suivi des usagers et faciliter les relations.</p> <p>Assurer un relais et instaurer un climat de confiance.</p> <p>Réunions et événements avec les partenaires</p>
Echéancier	1 ^{er} semestre 2014
Indicateurs	<p>Fréquentation des réunions par les usagers</p> <p>Sondage anonyme de satisfaction et de besoin</p> <p>Compte rendu d'intervention avec les professionnels</p>
Analyse globale	

Accueil de Nuit Pithiviers

Fiche action n°2

Objectifs	Accueillir les personnes accompagnées de chien
Groupe projet	L'équipe de l'Accueil de Nuit Pithiviers
Sous la responsabilité de	Coordinateur
Personnes / services / organismes concernés	L'équipe de l'Accueil de Nuit
Moyens à mettre en œuvre	<p>Mettre à disposition une chambre spécifique, équipée d'un coin nuit comprenant un tapis de protection, deux gamelles (eau et nourriture).</p> <p>Mettre en place un règlement et un protocole en conformité avec la loi sur l'accueil des chiens, notamment pour les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégories.</p> <p>Mettre à disposition des muselières et des laisses pour la sécurité des usagers.</p> <p>Etablir un kit hygiène : bombe antiparasites, etc...</p> <p>Budget fourniture :</p> <ul style="list-style-type: none">- 60,00€ pour les laisses, colliers et muselières de différentes tailles- 15,00€ par tapis de protection- 50,00€ pour l'installation du coin nuit- 20,00€ pour les écuelles- 15,00€ par bombes antiparasitaires
Echéancier	Fin 2014
Indicateurs	Fréquentation et fiche statistique
Analyse globale	

Accueil de Nuit Pithiviers

Fiche action n°3

Objectifs	Développer le tri sélectif
Groupe projet	L'équipe de l'Accueil de Nuit Pithiviers
Sous la responsabilité de	Coordinateur
Personnes / services / organismes concernés	L'équipe de l'Accueil de Nuit et Triaction (entreprise insertion recyclage)
Moyens à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none">- Instaurer un partenariat avec Triaction pour une intervention une fois par trimestre sur le thème du recyclage et développement durable,- Mettre différentes poubelles pour la gestion des déchets,- Utiliser le compost de l'Accueil de Jour pour les déchets organiques et informer les accueillis sur le compostage.
Echéancier	Fin 2014
Indicateurs	Nombre d'interventions de Triaction Utilisation des poubelles de tri sélectif Utilisation du compost de l'Accueil de Jour
Analyse globale	